

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2922

15 décembre 2007

SOMMAIRE

Algerian Saudi Leasing Holdings	140224	J & H Group S.A.	140229
Arches Investments S.A.	140224	J & H Group S.A.	140230
Britomatis S.A.	140218	J&H International S.A.	140224
Canal 3 International S.A.	140242	J&H International S.A.	140229
Canussel Alfa S.A.	140235	Joly Beteiligung S.A.	140232
Canussel Dopo S.A.	140242	Kalma S.A.	140219
Canussel Estate S.A.	140234	Kenorm s.à r.l.	140245
Capital Investissements Europe S.A.	140230	Lesay Finance S.A.	140220
Central European Tour Operator S.à r.l.	140212	Lordcom Financial S.A.	140217
Charry S.A.	140234	Luxinco Holding S.A.	140232
Corolla Holding S.A.	140230	Manulife Global Fund	140218
Creative & Logic Investment S.A.	140244	Melio Luxembourg International S.à r.l.	140252
Cresthill S.A.	140225	MFG International, S.à r.l.	140231
DLL Investment Properties S.A.	140245	MFG Investment, S.à r.l.	140231
Draycott S.A.	140211	Monat S.A.	140210
Edmundston Valley S.A.	140221	Naet S.A.	140211
Enchilos Holding S.A.	140244	Paradex SA	140223
Estèrel Technoinvestments S.A.	140218	Real View Properties S.A.	140243
Eurorating Holding S.A.	140221	Rotsac S.à r.l.	140219
Faja	140219	San Luis S.A.	140220
Goldenstein & Goldenstein S.A.	140230	Sealia S.à r.l.	140210
Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l. ..	140235	Seinfeld S.A.	140247
Grands Crus Selection S.A.	140250	Sideral Holding & Cie S.C.A.	140217
Grands Crus Walentiny S.A.	140250	Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A.	140212
Grantor Real Estate S.A.	140254	Soparfi Daumen S.A.	140217
Greenpower S.A.	140211	Touareg S.A.	140220
Hemelbaan S.A.	140231	T.W. S.A.	140210
HSH Investment Management S.A.	140243	Universal Display S.A.	140219
Hunter International S.A.	140212	Van Veen Overseas S.A.	140218
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	140231		
Immobilière Lux S.A.	140223		

Monat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

MONAT S.A.

J.-M. Heitz / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139321/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05664. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

T.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 81.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

TW S.A.

M. Kara / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139322/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05662. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Sealia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.760.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 27 juin 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125133, à CREDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Geneva Place 2nd floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1409187.

Depuis le 27 juin 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de SEALIA S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par CREDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007139786/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Greenpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

GREENPOWER S.A.

M. Kara / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139323/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05661. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Draycott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAYCOTT S.A.

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139324/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05658. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Naet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 47.518.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139437/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Hunter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.855.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

HUNTER INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139325/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05696A. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS DES SOCIETES PORTUAIRES ET MINERAIRES S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139326/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05843. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.714.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., duly represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated October 4, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.
The name of the company is CENTRAL EUROPEAN TOUR OPERATOR S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., acting through its general partner POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, pre-designated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

A signatory manager:

- Mr Tadeusz Galkowski, chief financial officer, born on May 23, 1960 in Northampton, United Kingdom, residing in Warsaw, Financial Center, Emilii Plater 53, PL-00-113 Warsaw.

B signatory managers:

- Mr Guy Hornick, «*maître en sciences économiques*», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

- Mr Thierry Fleming, «*licencié en sciences commerciales et financières*», born on July 24, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 octobre 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CENTRAL EUROPEAN TOUR OPERATOR S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P., agissant par l'intermédiaire de POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Tadeusz Galkowski, «chief financial officer», né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant à Varsovie, Financial Center, Emilii Plater 53, PL-00-113 Varsovie.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007. LAC/2007/30841. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007140660/5770/240.

(070163111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Soparfi Daumen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.839.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139328/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05176. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Sideral Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139330/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05188. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Lordcom Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.921.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139331/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05200. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23 novembre 2007.

Pour le compte de MANULIFE GLOBAL FUND, SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Référence de publication: 2007139362/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05486. - Reçu 172 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139348/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06566. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Van Veen Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139349/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06571. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Britomatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139350/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06575. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 4.116.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.909.

Constituée par-devant M^e Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C n° 1276 du 1^{er} juillet 2006, modifiée par-devant M^e Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1849 du 3 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTSAC, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007139363/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05892. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Faja, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139352/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06206. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KALMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139354/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06171. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Universal Display S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

UNIVERSAL DISPLAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139355/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06172. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

San Luis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SAN LUIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139356/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06173. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Lesay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LESAY FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139357/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06174. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Touareg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TOUAREG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139358/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06176. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

**Edmundston Valley S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Eurorating Holding S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 83.638.

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURORATING HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 83.638

a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 182 du 1^{er} février 2002, modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 30 du 12 janvier 2005

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société simplement commerciale.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objets:

- la prestation de services administratifs, et de secrétariat

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI).»

La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle participe.»

3. Réduction du capital social moyennant absorption de pertes reportés à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le réduire de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cent cinq cents (2.500) actions à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, avec suppression de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions à répartir entre les actionnaires au pro rata des actions antérieurement détenues par eux.

4. Modification de l'article 3 des statuts

5. Modification du nom de la société en EDMUNSTON VALLEY S.A. et modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts

6. Transfert du siège social vers L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société simplement commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer en conséquence l'objet social de la société, et des article 2, et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objets:

- la prestation de services de secrétariat

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle participe.»

« **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social moyennant absorption de pertes reportés à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le réduire de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cent cinq cents (2.500) actions à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, avec suppression de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions à répartir entre les actionnaires au pro rata des actions antérieurement détenues par eux et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société en EDMUNDSTON VALLEY S.A. et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous le nom de EDMUNDSTON VALLEY S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, C. Karp, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35046. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007139649/206/134.

(070162408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139359/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06178. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Paradex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.261.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139360/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06180. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Algerian Saudi Leasing Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.413.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2007

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Mohamed Mohamed Tawfick El Maghraby demeurant au 15, avenue Charles de Gaulles à ET, Le Caire (Egypte), administrateur de catégorie A, de Monsieur Abdulelah Abdulrahim Sabbahi, demeurant au 4, rue de la Liberté à SA-21452 Jeddah, administrateur de catégorie A, de Monsieur Mustapha Kahlouche, domicilié au 48, rue des Frères Bouaddou à 16000 Alger (Algérie), administrateur de catégorie B, de Monsieur Miloud Ghollam, domicilié au 8 rue Mokhtar Abdelatif à 16000 Alger (Algérie), administrateur de catégorie B, de Monsieur Toumi Hallouane, domicilié au 14, avenue des Frères Benaceur à 16000 Alger (Algérie), administrateur de catégorie B, et de Monsieur Aïssa Hidoussi, domicilié au 88, avenue Hedi Cheker à 1075 Tunis (Tunisie), administrateur de catégorie A, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de HRT REVISION S.A. à la fonction de réviseur d'entreprises et non commissaire aux comptes comme renseigné dans un précédent dépôt. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007139756/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Arches Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139361/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06181. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

J&H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour JH GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139364/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06348. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Cresthill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 133.736.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CRESTHILL S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR), représenté par huit mille (8.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Christian Bühlmann, pré-qualifié.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de huit cent mille euros (800.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de dix mille cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twentieth of November.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of CRESTHILL S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred thousand euro (800,000.- EUR) represented by eight thousand (8,000) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 1.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscription

All the shares have been subscribed by Mr Christian Bühlmann, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of eight hundred thousand euro (800,000.-EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at ten thousand one hundred and fifty euro.

Decisions of the Sole Shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2007, Relation GRE/2007/5207. — Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007140647/231/242.

(070163522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

J&H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.608.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour JH GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2007139365/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06351. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

J & H Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

S. Morelle

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007139366/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06347. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

J & H Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.514.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

S. Morelle

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007139367/1267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06344. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Capital Investissements Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139374/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06315. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139375/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06313. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Corolla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139380/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06301. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

MFG Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139396/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06026. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.764.026.850,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

L'identité exacte de l'administrateur gérant: Sng Robin Chen Khoong est la suivante:

Nom: Sng

Prénoms: Robin Cheng Khoong

Son adresse exacte est la suivante:

Block 5000D, 12-14, Marine Parade Road, Singapore 449 287.

La date exacte de nomination est le 9 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139446/1580/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06794. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070162065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

MFG International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139397/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05978. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139398/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Joly Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139399/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Luxinco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.045.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUXINCO HOLDING S.A., a société anonyme with registered office at L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 21045, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at the time in Mersch on 24 November 1983, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 December 1983, number 377. The Articles of association have been amended for the last time on 29 December 2000, pursuant to a deed of notary Jean Seckler published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 751 of 12 September 2001 (the «Company»).

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr. Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Catherine Willemyns professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Verena Zimmermann, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

140233

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Mr. Philippe Bernard, with professional address at 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (the «Liquidator»).

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LUXINCO HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 21045, constituée d'après un acte de Maître Gérard Lecuit le 24 novembre 1983, publié dans le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 29 décembre 1983, numéro 377. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2000, suivant acte reçu de Maître Jean Seckler, publié dans le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 Septembre 2001, numéro 751 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Melle Catherine Willemyns, avec adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Melle Verena Zimmermann, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II. Que l' actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l' actionnaires représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par l'actionnaire, le mandataire de l' actionnaire représenté et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par la partie comparante sera également annexée au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que l'actionnaire présent ou représenté ayant déclaré qu'il avait été dûment notifié et qu'il avait pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur M. Philippe Bernard, avec adresse professionnelle à 56 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, C. Willemyns, V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007. LAC/2007/32933. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139607/5770/126.

(070162575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Charry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.169.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139400/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Canussel Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139401/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Canussel Alfa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139402/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.684.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mr Lorna Ros, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 15 November 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name GOODMAN RUBY LOGISTICS (LUX) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two

managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Michael O'Sullivan born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);
- Mr Daniel Peeters, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);
- Mr Paul Huyghe, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgium);
- Mr. Philippe Van Der Beken, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), residing 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Mr Philippe Van Der Beken is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Madame Lorna Ros, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOODMAN RUBY LOGISTICS (LUX) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociale sont souscrites par GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR, pré-ommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'Sullivan, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

- Monsieur Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgique) et

- Monsieur Philippe Van Der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), demeurant 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Monsieur Philippe Van Der Beken est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ros, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14454. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007139632/239/396.

(070162620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Canussel Dopo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139403/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Canal 3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139404/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Real View Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139405/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

SHS Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.688.

Im Jahre zweitausendsieben, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Ist zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) erschienen, die HSH INVESTMENT MANAGEMENT S.A., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1246 Luxemburg, 4, rue Albert Borschette, eingetragen im Luxemburger Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 122.688, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 22. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 179, vom 14. Februar 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 994, vom 29. Mai 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herr Jean-Marie Steffen, Notargehilfe, wohnhaft in Schieren, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Frau Véronique Baraton, Notargehilfe, wohnhaft in Garnich.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

(A) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der Alleinige Aktionär in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; diese Anwesenheitsliste wurde vom Aktieninhaber beziehungsweise dessen Vertreter sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierte Vollmacht des vertretenen Alleinigen Aktionärs.

(B) In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung des Aktieninhabers, war ein Einberufungsschreiben des Alleinigen Aktionärs hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

(C) Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung des Gesellschaftszwecks;
3. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigten vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsformalitäten; die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Zweck der Gesellschaft abzuändern, um dem Inkrafttreten des Gesetzes vom 13. Juli 2007 über Märkte für Finanzinstrumente Rechnung zu tragen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, den ersten Paragraphen von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung durch folgenden Passus zu ersetzen:

« **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Der Gesellschaftszweck besteht in den Tätigkeiten eines Vermögensverwalters, gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor (nachfolgend das Bankengesetz), sowie der Erbringung damit verbundener Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann außerdem als Anlageberater, Makler von Finanzinstrumenten und Kommissionär im Sinne des Bankengesetzes tätig sein. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft auch Einzahlungen annehmen und Auszahlungen tätigen.»

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit € 1.000,- bewertet.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldung mehr vorliegt, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

Worüber Urkunde aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die vorgenannten Erschienen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, V. Baraton, J. M. Steffen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2007. Relation: CAP/2007/3001. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 novembre 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007139654/225/72.

(070162694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Enchilos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139406/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Creative & Logic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.662.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139407/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

DLL Investment Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.056.

Il résulte de trois courriers adressés à la société DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A. que Monsieur Joseph Mayor et Mesdames Géraldine Schmit et Johanna Van Oort ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société en date 5 novembre 2007.

Il résulte d'un courrier adressé à la société DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A. que la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 5 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2007139773/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Kenorm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.746.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Philippe Rikar, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique) le 4 octobre 1964, demeurant à B-4400 Flémalle, rue de l'Amitié, 9.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de produits d'entretien.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de KENORM s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Philippe Rikar, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Philippe Rikar, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-9710 Clervaux, 36, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Rikar, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2007. Relation: CAP/2007/2990. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007140674/236/126.

(070163627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Seinfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.688.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHAFSSTRACHEN, mit Sitz in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Strassen, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 77.144,

hier vertreten durch Herrn Marc Prospert, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 7. November 2007.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat:

Titel I.- Name - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung SEINFELD S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Er darf durch einfachen Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Strassen verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliärgeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Titel II.- Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien ohne Nennwert.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à directoire et conseil de surveillance (Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat) und die société anonyme unipersonnelle (Einmannaktiengesellschaft). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als «Alleingesellschafter» bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre, welche unter Berücksichtigung derselben Beteiligungs- und Mehrheitsbedingungen wie für Satzungsänderungen abstimmen, erhöht oder reduziert werden.

Titel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter («administrateur unique») bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI.- Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII.- Auflösung - Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII.- Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung, erklärt die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt dreitausenddreihundert Aktien ohne Nennwert zu zeichnen und voll und ganz in bar einzuzahlen, so dass der Gesellschaft ab sofort ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (1.300,- EUR).

Beschlüsse des Alleingeschafters

Alsdann hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf ein, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zum Alleinverwalter im Sinne von Artikel 6 wird ernannt:

Herr Roger Molitor, «expert-comptable», geboren in Wiltz, am 14. Mai 1953, wohnhaft in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Strassen.

- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., mit Sitz in 14, rue Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 131.410.

- 4.- Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Strassen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigtem der Komparentin, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: Prosper, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2007, Relation GRE/2007/5145. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 26 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007140103/231/156.

(070162678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Grands Crus Walentiny S.A., Société Anonyme, (anc. Grands Crus Selection S.A.).

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 66.832.

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GRANDS CRUS SELECTION S.A., avec siège social à L -1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.832, constituée par acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1080 du 2 juin 2006.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'une assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement sous seing privé en date du 6 juin 2001, publiée au Mémorial C numéro 243 du 13 février 2002.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Madame Sarah Uriot, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Tina Jadin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination de la société en GRANDS CRUS VALENTINY S.A.

Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Démission du commissaire aux comptes en fonction et remplacement par la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l.

3.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GRANDS CRUS SELECTION S.A. en GRANDS CRUS VALENTINY S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination GRANDS CRUS VALENTINY S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée déclare accepter la démission du Commissaire aux comptes en fonction de la société Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 16 janvier 2007 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement un nouveau Commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} juin 2007, savoir:

- La FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.219.

La durée du mandat du Commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Uriot, T. Jadin, S. Talmas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 19 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14240. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007139651/272/70.

(070162457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Melio Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRANDBREW S.A., a joint stock company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 75.696,

here represented by Mr Jean Louis Van de Perre and Mr Gert Magis, directors of BRANDBREW S.A., with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. B 81.078, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of March 6, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 507 of July 5, 2001 and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of December 5, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 of February 2, 2003.

II. The Company's share capital is currently set at six hundred fourteen million six hundred ninety one thousand four hundred and five Euro (EUR 614,691,405.-) divided into twenty two million five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty (22,599,930) shares with a nominal value of twenty seven point one nine eight eight one eight nine Euro (EUR 27.1988189) each, all subscribed and fully paid-in.

III. The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the designation of the nominal value attached to each share of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to decrease the Company's share capital by an amount of five hundred eighty-five million twenty-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 585,029,270.-) from its present amount of six hundred fourteen million six hundred ninety-one thousand four hundred five Euro (EUR 614,691,405.-) to twenty-nine million six hundred sixty-two thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 29,662,135.-) by cancellation of twenty-one million five hundred nine thousand three hundred sixty-three (21,509,363) shares without nominal value. The amount of five hundred eighty-five million twenty-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 585,029,270.-) is allocated to the absorption of losses.

Third resolution

The sole shareholder resolved to restate the amount of shares representing the share capital by dividing the share capital of an amount of twenty nine million six hundred sixty-two thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 29,662,135.-) into twenty-nine million six hundred sixty-two thousand one hundred thirty-five (29,662,135) shares without nominal value.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the sole shareholder resolved to restate article 6 of the Company's articles of association to give it the following content:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twenty-nine million six hundred sixty-two thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 29,662,135.-) represented by twenty-nine million six hundred sixty-two thousand one hundred thirty-five (29,662,135) shares without nominal value.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated decrease of capital are estimated at two thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRANDBREW S.A., société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.696,

ici représentée par Messieurs Jean Louis Van de Perre et Gert Magis, administrateurs de BRANDBREW S.A., avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.078, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5265 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 507 du 5 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 2 février 2003.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un six cent quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinq Euros (EUR 614,691,405.-) divisé en vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent trente (22,599,930) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-sept point un neuf huit huit un huit neuf Euros (EUR 27,1988189) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale attachée à chaque part sociale de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-cinq millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 585.029.270,-) en vue de le porter de son montant actuel de six cent quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinq Euros (EUR 614,691,405.-) à vingt-neuf millions six cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.662.135,-) par l'annulation de vingt et un millions cinq cent neuf mille deux cent soixante-trois (21,509,263) parts sociales sans valeur nominale. Le montant de cinq cent quatre-vingt-cinq millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 585.029.270,-) est affecté à l'absorption des pertes.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social en divisant le capital de la Société de vingt-neuf millions six cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.662.135,-) en vingt-neuf millions six cent soixante-deux mille cent trente-cinq (29.662.135) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Consécutivement aux résolutions prises ci-dessus, l'associée décide de reformuler l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est établi à vingt-neuf millions six cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.662.135,-) représenté par vingt-neuf millions six cent soixante-deux mille cent trente-cinq (29.662.135) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J. L. Van De Perre, G. Magis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12657. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007140147/239/115.

(070163665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Grantor Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.665.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société GIOTTO CORPORATION, ayant son siège social à Panama, République du Panama, ici représentée par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 octobre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRANTOR REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 avril à 8:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Olivier Dewalque, comptable, né le 16 septembre 1968 à Bastogne - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Marie-Anne Back, employée privée, née le 8 juin 1958 à Steinfort - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35321. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139646/5770/153.

(070162365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.